



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CROPSAV
OCCITANIE

Maillage vétérinaire Point d'étape sur la feuille de route nationale

14 juin 2023

CROPSAV Occitania – Castelnaudary

DRAAF Occitania

Quelques rappels

- Constat depuis plusieurs années, de la difficulté croissante de maintenir un niveau de service vétérinaire acceptable pour les éleveurs dans certains territoires toujours plus nombreux et de difficulté de recrutement pour les cabinets vétérinaires
- **Causes multifactorielles** (évolution de l'élevage, augmentation générale de la demande en prestations vétérinaires notamment en canine, nombre et modalités de recrutement des vétérinaires, défaut d'attractivité de certains territoires ruraux, ...)
- Thématique de la désertification abordée depuis plusieurs années en CROPSAV Occitanie

Quelques rappels

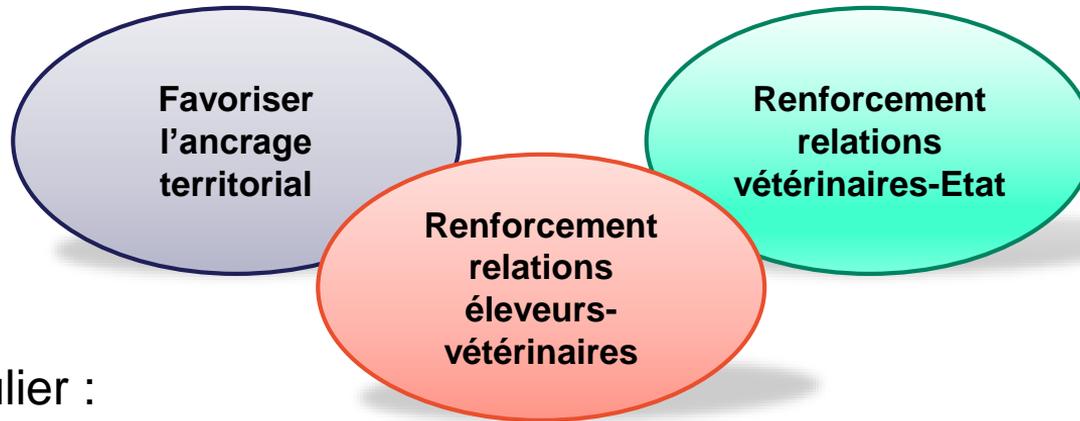
- 12/05/2016 – Colloque « Le vétérinaire, la carte et le territoire » du SNVEL (syndicat national vétérinaire d'exercice libéral) au ministère en charge de l'agriculture : état des lieux du maillage et engagements du ministre sur des travaux et accompagnements financiers
- 2017 – Feuille de route pour lutter contre la « désertification vétérinaire » établie entre le ministère en charge de l'agriculture, les OPV et OPA : lancement de nombreux chantiers
- Bilans d'étape réguliers

Quelques rappels

- 2020 – Loi DDADUE (03/12/2020), ses décrets d’application et AM 08/11/2021 – aides aux vétérinaires et étudiants par les collectivités territoriales
- 26/10/2021 – Point d’étape entre MAA, OPV, OPA et représentants des collectivités territoriales - Plaquette bilan et perspectives : «Vétérinaires en territoire rural » - <https://agriculture.gouv.fr/maillage-veterinaire-en-territoires-ruraux-des-avancees-et-un-engagement-poursuivre-les-travaux>
- 29/11/2022 - Journée nationale vétérinaire sur le thème du maillage vétérinaire à l’ENVA
- 22/02/2023 – Présentation du bilan de l’appel à manifestation d’intérêt (AMI) de 2022, piloté par le CNOV avec l’appui des OPA et OPV, concernant 11 territoires pour un diagnostic et un plan d’action
- Mai 2023 – 4 journées de réflexion sur le rôle et les missions du vétérinaire sanitaire à destination des éleveurs, des vétérinaires et des agents de l’Etat dans les écoles nationales vétérinaires (10 mai à l’ENVT)

Quelques rappels

- Une feuille de route Etat/OPV/OPA au bénéfice d'un maillage territorial pour les vétérinaires, les éleveurs et l'Etat
- Des actions centrées autour de trois axes



- Un suivi régulier :
 - 2021 : <https://agriculture.gouv.fr/maillage-veterinaire-en-territoires-ruraux-le-point-sur-la-feuille-de-route>
 - 2022 : <https://agriculture.gouv.fr/maillage-veterinaire-en-territoires-ruraux-des-avancees-importantes-en-2022>

Les actions en place et en cours

- **Publication annuelle de l'atlas démographique de la profession vétérinaire** depuis 2016 par l'observatoire national démographique de la profession vétérinaire (inscrit dans le code rural depuis 2020)
- **Développement des stages tutorés en milieu rural** pour les étudiants vétérinaires en 5^{ème} année, mis en place dès 2013, formalisé en 2017 avec 25 étudiants, puis 43 et 91 en 2021-2022 – 80% des étudiants du dispositif exercent en milieu rural
- **Augmentation du nombre de vétérinaires formés** : +35% entre 2013 et 2021, +35% entre 2022 et 20230, agrément de la 5e ENV privée
- **Renforcement des écoles nationales vétérinaires**, notamment par la création de postes d'enseignants-cliniciens
- **Intégration des écoles nationales vétérinaires par la voie post-bac**, depuis la rentrée 2021 avec 160 bacheliers concernés

Les actions en place et en cours

- **Mise en place de diagnostics et de plans d'action territoriaux via des appels à projet**, avec le 1^{er} appel à projet en 2022 pour 11 territoires, dont l'Aude, et publication du bilan par le CNOV en février 2023

<https://agriculture.gouv.fr/des-diagnostics-et-plans-daction-territoriaux-pour-lutter-contre-la-desertification-veterinaire>

<https://www.veterinaire.fr/la-profession-veterinaire/nos-grands-dossiers/maillage-veterinaire-au-service-de-lelevage>

- **Autorisation d'attribution d'aides aux vétérinaires par les collectivités territoriales** par la loi DDADUE du 03/12/2020 complétée par 2 décrets du 11/05/2021 et un arrêté du 09/11/2021
- **Expérimentation de la télémédecine vétérinaire** par un décret du 05/05/2020 afin de légiférer sur le sujet après un bilan
- **Développement d'un portail numérique commun aux vétérinaires communs aux vétérinaires et à l'administration**, Calypso, plateforme lancée en mars 2023

Les actions en place et en cours

- **Amélioration du dispositif de formation continue des vétérinaires sanitaires**
- **Simplification et sécurisation du dispositif de suivi sanitaire permanent**, qui fixe les conditions de prescription des médicaments vétérinaires hors examen clinique en élevage, en place depuis 2007 (bilan sanitaire d'élevage et protocole de soin), avec une réflexion sur la notion de contrat de soins
- **Intégration de la surveillance des maladies lors des visites obligatoires en élevage**, en lien avec le règlement européen « loi santé animale, LSA »
- **Poursuite des réflexions sur la contractualisation « éleveurs-vétérinaires »**, déjà en place dans certains territoires

Les actions en place et en cours

- **La délégation des actes vétérinaires aux ASV (auxiliaire spécialisé vétérinaire) au sein des établissements de soins**
- **La revue des missions du vétérinaire sanitaire et de son mode de rémunération**
- **Clarification des missions pouvant être déléguées aux organisations vétérinaires à vocation technique, OVVT, afin de renforcer leurs appuis techniques et administratifs aux vétérinaires**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MERCI POUR VOTRE ATTENTION